

## RÉCIT SÉCURITAIRE EN MILIEU RURAL



**Bruno Girard**  
Université de Nice Sophia-Antipolis, I3M, France  
bgirard@unice.fr

### Résumé

Un village de moins de 500 habitants des Alpes-Maritimes s'est doté d'un système de vidéoprotection. Dans ce village tranquille, isolé, territoire de chasse, de cyclotourisme et de randonnées, la délinquance reste très limitée. Dans cet article, à la suite d'une enquête que nous sommes en train de mener, nous voudrions mettre à jour l'existence d'un récit sécuritaire et approcher sa source, lequel récit contribue à l'acceptation par une population d'un dispositif sociotechnique relativement onéreux pour un tel type de commune rurale. Cet ancrage sécuritaire semble, telles sont nos hypothèses, doublement inspiré par un discours et des actions en matière d'innovations technologiques organisées par les pouvoirs publics locaux et nationaux ainsi que par un sentiment d'insécurité amplifié par l'isolement du village en regard d'une baisse de la présence policière et de son éloignement géographique progressif. Dans un tel contexte, la multiplication des dispositifs sociotechniques contribue-t-elle à rompre l'isolement ou au contraire accentue-t-elle le sentiment de solitude en limitant les échanges intersubjectifs ?

**Mots-clés :** vidéoprotection, fracture numérique, nouvelles technologies, ruralité

### A rural security story

### Abstract

A village of fewer than 500 Alpes-Maritimes inhabitants has a video surveillance system. In this quiet territory of hunting, cycling or hiking, delinquency remains very limited. In this article, following an investigation that we are conducting, we would like to demonstrate the existence of a security storytelling which contributes the approval by the population of relatively expensive sociotechnical system for such a type of rural community. His security drift seems these are our assumptions, doubly inspired by a speech and actions in technological innovations organized by local and national governments as well as a sense of insecurity exacerbated by the isolation of the village without police presence and remote location. In this context, does the proliferation of socio-technical devices allows to break the isolation of persons or increase the feeling of loneliness by limiting intersubjective exchanges?

**Keywords :** CCTV, digital divide, new technologies, rural

Entre mars et avril 2014 juste avant les élections municipales, la commune de Bouyon, un village de moins de 500 habitants de l'arrière-pays niçois, installe huit caméras de surveillance. C'est ce qui nous a incité à entreprendre une enquête dans ce village à la fois sur le sentiment d'insécurité, sur les relations qu'entretiennent ses habitants avec la technologie et sur la vie sociale du village. Le relatif isolement géographique du village, son nombre restreint d'habitant, nous incline à penser que nous disposons là par ses dimensions d'un environnement propice à conduire une enquête de ce genre qui pourrait nous éclairer sur les spécificités du milieu rural dans le monde d'aujourd'hui sur les sujets que nous venons d'évoquer. Nous désirions, par cette enquête, mesurer le degré de pénétration d'un récit sécuritaire qui nous semble prégnant dans la sphère politique et des médias, dynamisé par les professionnels de la sécurité et réactivé par les événements récents<sup>1</sup>. Ce degré de pénétration se mesure à travers les récits qui circulent entre les habitants. Si un récit sécuritaire peut émerger de ces récits particuliers, celui-ci n'est plus alors proféré par personne, mais appartient à tous. Il est plutôt un métarécit auquel se rattachent tous les énoncés particuliers (aussi bien ceux des médias, des politiciens, des industriels ou des citoyens) avec toutes leurs variantes. C'est ce métarécit sécuritaire que nous souhaitons mettre à jour par notre enquête. Ce métarécit n'a plus rien à voir avec les grands récits dont Jean-François Lyotard (1979) constatait la faillite à travers le postmodernisme lesquels consistaient à une lecture unifiée et positive du destin de l'humanité. Il est désormais le récit de la défiance universelle entre tous les membres de nos sociétés. Nous avons souhaité en circonscrire les termes, les articulations, les constantes. Mais ce genre de récit n'apparaît jamais seul, il n'est jamais pur, il entre en résonance ou en tension avec d'autres. Le sentiment d'isolement et notre rapport à la technologie (puisque la réponse sécuritaire se déploie essentiellement à travers des dispositifs technologiques) constituent autant de circonstances qui en transforment la substance.

Pour conduire notre enquête, nous avons interrogé une trentaine de personnes sous forme d'entretiens semi-directifs à l'aide d'une grille reprenant les trois problématiques citées plus haut, à savoir le sentiment d'insécurité, le sentiment d'isolement et leurs rapports aux nouvelles technologies. L'enquête que nous avons entamée n'est donc pas statistique. Elle est de type qualitatif et en immersion. Nous livrons dans cet article, les premiers résultats intermédiaires.

Le village en question est perché sur les contreforts du Cheiron, sis au-dessus de la vallée de l'Estéron. Il est situé à 37 kilomètres de Nice dont il se trouve séparé par la plaine du Var. La plus proche localité est une commune de douze mille habitants située à une douzaine de kilomètres de distance. Quelques autres villages, voisins de celui-ci, sont clairsemés à partir des deux routes qui se séparent

à Bouyon. Ce territoire appartient au parc naturel régional des Préalpes d'Azur, il est essentiellement un domaine boisé et montagneux. C'est d'ailleurs un territoire fréquenté par les cyclistes et habité par les chasseurs. Ce village ne comporte que très peu de terres cultivées. Outre une usine de traitement des eaux, il dispose d'une école avec plus de soixante enfants, d'une supérette, d'un bar-restaurant et d'une poste et d'une piscine ouverte l'été. Récemment se sont installés un couple de chocolatiers et un couple d'artisans. L'activité économique de ce village est donc des plus réduites et reste essentiellement touristique (gîtes et appartements d'hôtes). Lors des précédentes élections européennes, mais également lors de la dernière élection présidentielle, c'est le Front National qui était en tête des élections avec plus de 31 % devançant l'UMP. Le maire de la commune est en place depuis 1983. Il est également Conseiller général du canton de Coursegoules et président de la commission de l'économie, du tourisme et des pôles d'excellence. Il est membre de l'UMP (et désormais LR)<sup>2</sup>.

### **La législation en matière de vidéoprotection et le contexte local d'insécurité**

La Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL) est depuis 2011 compétente pour « contrôler l'ensemble de ces dispositifs sur le territoire national ». Elle rappelle que les dispositifs de vidéoprotection sont soumis aux dispositions du code de la sécurité intérieure et sont couverts par la loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI2)<sup>3</sup>. Toute installation de ces dispositifs doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale<sup>4</sup> après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat. Les contraintes imposées concernent essentiellement le masquage des zones privées (maisons, appartements, etc.), la durée de conservation des images (qui ne peut excéder un mois), l'information des personnes filmées (panneau indiquant la personne responsable et les modalités d'accès aux images), les mesures de sécurité entourant le dispositif et la désignation des personnes habilitées à consulter les images. Dans le cadre de la vidéoprotection, les images ne peuvent être consultées qu'en cas d'incident.

Le nombre de communes de moins de 500 habitants équipées de tels dispositifs doit être assez rare en France<sup>5</sup>, mais il semblerait à l'échelle nationale « que les caméras de surveillance touchent maintenant de manière beaucoup plus significative les zones rurales que les zones urbaines »<sup>6</sup>. En 2001, pendant les travaux parlementaires, le juge Courtois indiquait que « la troisième mutation de la délinquance concerne son extension à l'ensemble du territoire. Longtemps cantonnée dans les zones urbaines, elle se diffuse désormais dans nos campagnes du fait d'une mobilité accrue des délinquants. Cette croissance de la délinquance en zone rurale peut être estimée à plus de 10 % pour la seule année 2001. »<sup>7</sup>

La proximité de la ville de Nice, la forte présence de personnalités politiques de la nouvelle droite<sup>8</sup>, très engagées sur les questions de sécurité comme le rappelait assez récemment Laurent Mucchielli (2011 : 43), sont-elles à l'origine de cette singularité bouyonnaise ? Éric Ciotti a été, par exemple, le rapporteur du projet de la *Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure* (LOPPSI 2). Il est président du conseil général des Alpes-Maritimes où exerce le maire de cette commune. Quant à Christian Estrosi, il communique, lors de sa campagne 2014, sur la sécurité en présentant sa police municipale comme la première de France et évoque son centre de supervision urbain comme unique en France<sup>9</sup>. Cette spécificité régionale a-t-elle pu contribuer à diffuser un discours sur la sécurité auprès des communes environnantes ? D'après la carte de France des communes disposant d'un système de vidéoprotection, la région PACA dispose d'une densité de caméras qu'on ne retrouve que dans l'Île-de-France et dans le Nord<sup>10</sup>. Cette ville dispose d'un réseau de 1050 caméras de surveillance qui a érigé Nice comme la ville la plus équipée en la matière en France relativement au nombre d'habitants<sup>11</sup>. Paradoxalement, au vu des faits déclarés, le département des Alpes-Maritimes paraît mal classé en termes d'insécurité<sup>12</sup>. Cela renvoie-t-il à l'inefficacité de ces dispositifs ou cela indique-t-il que ces systèmes sont installés là où il y a le plus de délinquance ? Nous ne chercherons pas à répondre à cette question. Simplement, si nous comparons ce palmarès à celui de l'insécurité, à partir du fichier fourni par le journal *L'Express*, nous pouvons remarquer que les dix villes où la violence faite aux personnes est la plus basse en 2012 ne sont pas celles qui sont les plus équipées en nombre de caméras par habitant. Celle qui figure dans ces dix premières villes les plus sûres ayant le meilleur taux d'équipement par habitant est seulement 15e. Cependant, pour Laurent Mucchielli, les statistiques de la police et de la gendarmerie, parce qu'elles ne se basent que sur le comptage des procès-verbaux, « ne sauraient constituer les statistiques de la délinquance » (Mucchielli, 2011 : 16) Les données présentées ne constituent donc pas une base fiable. Il n'en demeure pas moins que le tissu local est particulièrement sensible aux questions de sécurité.

### Aux sources du sentiment d'insécurité

Dans son ouvrage, *L'Invention de la violence*, Laurent Mucchielli (2011 : 207) écrit : « rien dans l'analyse objective des problèmes de délinquance et de violence ne vient valider l'idée de leur augmentation continue, contrairement à ce que la quasi-totalité des commentateurs répètent en boucle sans se poser de questions » (Mucchielli, 2011 : 207). Il affirme au contraire « que le décadentisme ambiant n'a jamais existé » et se trouve frappé « par le recul décisif des violences interpersonnelles, par la délégitimation quasi totale du recours à la violence et

du droit de se faire justice soi-même... dans tous les registres de la violence » (Mucchielli, 2011 : 134). De même, il ajoute qu'en réalité la délinquance des jeunes reste stable alors que la population augmente.

Selon le positionnement politique des municipalités, les dispositifs de vidéoprotection sont inégalement déployés. Sur les dix premières villes de plus de 60 000 habitants classées suivant le nombre de caméras par habitant, sept seraient des municipalités de droite. Roger Vicot, vice-président du Conseil général du Nord et membre du parti socialiste, tente de son côté dans un ouvrage collectif de démystifier les idées reçues sur la sécurité. Il cite un certain nombre de travaux scientifiques sur le sujet qui limitent l'efficacité de ces dispositifs aux espaces « non complexes » ou « réduits ». Il fait également référence à plusieurs travaux relevant une efficacité de ces dispositifs inférieure à 3 % dans les espaces publics, ou encore évoquant un « impact de 1 % environ sur la délinquance » (Vicot, 2013 : 305-307).

Notre enquête a donc tenté de comprendre auprès de qui les habitants de ce village s'étaient informés sur les questions d'insécurité et de vidéoprotection. Selon nos premiers résultats, il s'est avéré que ceux-ci discutent très peu de ces questions. Ils se fient vaguement aux informations données par les élus de la commune, ou lors des réunions publiques organisées par le maire avec d'autres représentants élus du département. Mais c'est surtout à travers les médias télévisés qu'ils semblent encore se forger une opinion sur le sujet. Vient ensuite Internet qui est privilégié par les plus jeunes. Un élu raconte avoir forgé sa conviction que la vidéoprotection pouvait être utile dans sa commune après avoir vu un reportage à la télévision où le maire d'une petite commune avait constaté une baisse exemplaire des incivilités après l'installation d'un système de vidéoprotection<sup>13</sup>. Cet élu nous a déclaré avoir porté ce projet auprès des autres membres du conseil municipal qui ont approuvé à l'unanimité cette installation. Un des commerçants de la commune qui a eu à subir deux cambriolages avait également de son côté sollicité celle-ci.

Les habitants de ce village, en partie parce qu'ils s'informent encore de l'actualité à travers la télévision, n'échappent donc pas aux campagnes de communication à l'échelle nationale sur l'insécurité qui ont été orchestrées depuis les années 1970 puis amplifiées au cours de la dernière décennie pour maintenir « une stratégie politique d'occupation du terrain » (Mucchielli, 2011 : 28) ni à la recherche du sensationnel et à l'amplification des idées reçues orchestrées par les médias (Mucchielli, 2011 : 29-34). Le rapport de 2009 diligenté par le ministère de l'Intérieur sur l'efficacité de la vidéoprotection soulignait par exemple en caractère gras que : « la délinquance a baissé en moyenne plus fortement dans les communes qui sont équipées de la vidéoprotection que dans celles qui ne disposent pas de vidéoprotection urbaine »<sup>14</sup>. Il est clair, selon Laurent Mucchielli, qu'un récit

impliquant aussi les entreprises travaillant dans le secteur de la sécurité performe un certain nombre de messages, des éléments de langages, et toutes sortes d'histoires empruntées à notre quotidien en faveur de cette hypothèse<sup>15</sup>.

Dans leurs témoignages, très peu des personnes interrogées ont eu à subir directement des vols ou des agressions dans leur vie, peu qui se souviennent dans leur cercle familial ou amical d'histoires de ce genre, et un grand nombre sont à peine capables de citer une affaire qui a pu arriver dans le village. Curieusement, celles dont ils se souviennent remontent à plusieurs années. S'ils sont à peu près unanimes sur la montée de la violence et de l'insécurité en France, ce n'est donc pas en raison de leur histoire personnelle ou familiale. On nous a cependant signalé un certain nombre de cas récents, de voitures et de maisons visitées, de vols dans les commerces, qui démontrent que le village connaît lui aussi bien évidemment une forme de délinquance. Bouyon dans le classement de *L'Express* est mal classé (298e), sur la violence faite aux personnes. Ce n'est pourtant pas l'impression ressentie par les personnes interrogées.

De fait, sur les trente personnes ou familles interrogées, beaucoup cautionnent l'idée que la jeunesse devient plus violente, constate le rajeunissement de l'entrée en délinquance et subodore l'augmentation de la délinquance des jeunes (les jeunes du village ont eux bien sûr un avis différent). Il en est même quelques-uns qui évoquent « les racailles » en sous-entendant leur origine, voir même accuse l'immigration d'être la principale cause de l'insécurité en évoquant la population carcérale des prisons. Rares sont ceux qui pensent que la délinquance n'augmente pas ou restent circonspects quant aux reportages diffusés à la télévision. On est surpris par le nombre de gens qui pense que la vidéoprotection permet d'élucider un grand nombre d'affaires tout en avouant qu'ils n'ont jamais cherché à vérifier cette information, même lorsqu'ils y sont hostiles en raison des atteintes à la vie privée qu'ils soupçonnent. À l'échelle du village, ils reconnaissent qu'elle a surtout pour objet de prévenir les incivilités qui semblent par ailleurs beaucoup perturber les habitants. Rares sont ceux qui estiment à moins de 10 % son efficacité. Le cas d'un élu est très intéressant, il semble reconnaître que le taux est peut-être très bas (2 à 3 %), mais en même temps, il affirme avec conviction que « quand bien même, il n'y aurait qu'un cas résolu, ce serait déjà cela ». Étant l'un des promoteurs de la vidéoprotection dans le village, il a même suggéré à l'installateur que l'on pouvait filmer à l'intérieur dans son jardin parce qu'il n'avait rien à cacher, ce que l'opérateur a, dit-il, refusé. Une grande majorité des habitants ne sont donc pas hostiles à l'installation de ces caméras de vidéoprotection dans le village.

## Nouvelles technologies et sentiment d'isolement

Historiquement (Rallet, 2004 : 123), grâce à la présence de la technopole de Sophia Antipolis, les nouvelles technologies sont devenues une spécificité du département des Alpes-Maritimes<sup>16</sup>. Récemment, la municipalité de Nice a expérimenté un « boulevard connecté » dans le cadre d'un projet *Smart city*, elle a mis en œuvre également la vidéosurveillance intelligente et pratiqué la vidéoverbalisation. Le maire de Nice est très clair : « Mon ambition, c'est de faire de notre ville le laboratoire de la ville du futur. C'est inventer de nouvelles manières de vivre ensemble »<sup>17</sup>. Sur l'usage que les habitants du village font de la technologie et leur rapport avec celle-ci, l'impression générale qui prédomine est que le développement technologique représente un progrès et qu'il faut vivre avec son temps. Néanmoins, on peut constater que certains sont sensibles aux atteintes à la vie privée qui peuvent en découler. L'un d'entre eux a eu la surprise qu'un de ses clients avait cru qu'il avait divorcé parce que sa photo s'était retrouvée sur un site de rencontre. La photo était celle qu'il avait disposée sur Facebook. D'après cette enquête, si les gens connaissent vaguement ce que l'on peut faire de leurs données d'un point de vue marketing et des traces qu'ils laissent sur Internet, ils craignent plus les escroqueries en ligne, les usurpations d'identités et la pratique de harcèlement que la capture de leurs données par les entreprises spécialisées décrites par Armand Mattelart et André Vitalis (2014). Néanmoins, ils se méfient désormais des réseaux sociaux y compris parmi les plus jeunes. Facebook est systématiquement dénié en raison de sa politique en matière de conservation de données.

Il se trouve que cette enquête a été menée alors que le village subissait des pannes intempestives sur le réseau Internet. Bon nombre des personnes interrogées se sont plaintes de cette situation et ont compris combien leur activité quotidienne dépendait de cet accès. Il en est même pour regretter l'absence du haut débit dans le village. Il faut aller au-delà de 75 ans pour trouver des personnes qui n'utilisent pas du tout un ordinateur ou un accès Internet. Il semble bien que la fracture numérique, ce terme un peu trop générique (Plantard, 2011), ne se décline plus de la même manière qu'il y a quelques années. Le village ne bénéficie pas de la même bande passante que dans les zones urbaines, mais dépend peut-être plus complètement de l'Internet qu'en milieu urbain, en raison de la distance qui le sépare des différents services. Des chocolatiers, récemment installés dans le village, pratiquant la vente sur l'Internet, des commerciaux résidants dans le village, des clients voulant payer avec leur carte bancaire se sont trouvés empêchés d'accomplir ces tâches lors de ces pannes répétées. Le nombre d'écrans dans les foyers s'est multiplié, nous en comptons par exemple par moins de huit dans

deux familles composées de quatre personnes poussant chacun de ses membres à disposer de son propre écran et à s'isoler pour l'utiliser. Tous ces signes indiquent qu'indépendamment du niveau social, la fracture numérique s'est déplacée.

Ce village tout comme un certain nombre d'autres villages à proximité ne ressemblent pas socialement aux autres communes de la Côte d'Azur habités par des habitants aisés. L'isolement géographique des villages est relatif aux moyens de locomotion employés pour le rompre. L'automobile reste le seul moyen commode de se déplacer dans ces territoires où une seule ligne de bus dessert le village trois fois par jour. La plupart des services publics ne sont donc accessibles qu'en voiture, tout comme d'autres services qu'ils soient médicaux, commerciaux ou culturels. Nous avons donc tenté de connaître quels étaient leurs sentiments sur l'isolement du village. À deux exceptions près sur les trente personnes interrogées, aucune ne s'est déclarée comme devant souffrir du sentiment d'isolement. Pour tous ceux qui disposent d'une voiture, aucun ne se préoccupe de la distance qui les sépare de leur travail. À en croire les témoignages, quelle que soit leur situation sociale (chômage ou activité) ils ne souffriraient donc pas de l'isolement. Ils reconnaissent que les technologies y sont pour quelque chose. Concernant les services publics, ils estiment généralement qu'il est plus pratique de régler les démarches en ligne. Cependant, plusieurs d'entre eux privilégient encore le contact direct avec les employés. Ils pensent donc que la technologie favorise les relations et il faut leur demander s'il n'y a pas des situations où celle-ci pourrait provoquer le contraire pour qu'ils prennent l'addiction aux jeux vidéo et aux réseaux sociaux comme exemples. Une des personnes interrogées s'est dite effrayée lorsqu'elle s'est aperçue lors d'un anniversaire d'adolescents, alors qu'ils étaient tous en cercle dans le salon, que personne ne parlait plus avec les autres, mais qu'ils communiquaient avec leur mobile. À l'inverse, un homme, devenu veuf, m'a raconté que grâce aux réseaux sociaux et aux sites de rencontre, poussés par ses enfants, il avait pu sortir d'une dépression qui l'avait isolé de toute relation avec autrui. Une autre personne a pu également bénéficier de tels dispositifs. À un certain âge, il est difficile de se faire des relations, avait-elle indiqué.

Pour autant, ce qui est frappant, c'est que la plupart considèrent disposer des relations sociales riches essentiellement dans le village, en même temps qu'en considérant le nombre d'écrans possédés par ceux-ci, et l'absence d'une animation régulière dans le village, « les rues sont désertes, on ne voit personne », « les gens ne se parlent plus comme avant », nous pourrions avoir l'impression qu'ils passent un temps conséquent devant la télévision ou sur Internet en dehors du week-end.



## La ville honnie

« L'esprit du village » constitue ce que le maire de cette commune veut à tout prix sauvegarder en même temps qu'il admet la difficulté à préserver celui-ci dans notre monde contemporain. Il se souvient du temps, pas si lointain, où il y avait encore une vie rurale dans Bouyon avec ses éleveurs de moutons. Pour le maire de cette commune, on ne peut pas tout avoir, et les conditions de vie agréables et les infrastructures. En acceptant de s'installer dans un tel village, il faut aussi en accepter les inconvénients, le manque de commodité. Le sociologue Jean-Pierre Le Goff (2012 : 160), s'il constate que la France est restée rurale<sup>18</sup>, observe cependant combien le « plaisir de la parole directement échangée » n'existe plus qu'à travers les fantasmes et représentations que l'on s'en fait. Les mutations de la société sont telles qu'elles ne permettent plus guère de rattacher la vie de village à ce qui pouvait exister avant les années 1970. Pourtant dans sa communication le maire de ce village ne manque jamais de montrer son attachement à cet état d'esprit villageois. De même, dans les conversations, plusieurs familles tentent de maintenir leur identité bouyonnaise, laquelle n'est pas évidente à caractériser. Les entretiens que nous avons menés nous ont convaincus que ce qu'ils qualifient sous l'expression « d'esprit du village » se détermine plutôt en opposition avec ce qui caractérise les villes. C'est d'abord contre la ville que s'élabore dans le discours local la dimension rurale. Plusieurs personnes nous ont avoué verrouiller leur portière de voiture après avoir franchi le pont de la Manda qui enjambe le Var en direction de Nice, alors qu'elles prétendent laisser ouverte la porte de leur maison quand elles se trouvent dans le village. La plupart des personnes interrogées jugent préférable leur condition de vie que celle qu'ils pouvaient avoir en ville, s'ils y ont vécu, ou n'envisagent pas la vie ailleurs que dans un village, s'ils n'ont jamais vécu en ville. Cette opinion s'avère être partagée par tous. Les jeunes générations, mêmes diplômées, envisagent difficilement de quitter le village ou, s'ils le doivent, prévoient d'y revenir le plus vite possible. Parmi la trentaine de personnes interrogées, seulement trois familles ont évoqué la possibilité de quitter le milieu rural pour revenir dans le milieu urbain notamment en raison de la présence d'adolescent dans le foyer ou en cas de maladie. C'est ainsi que la ville est perçue presque systématiquement comme polluée, bruyante et dangereuse. Est-ce à dire que la vie en village est si agréable que cela (ce qui est l'adjectif qui revient le plus souvent lorsqu'on leur demande pourquoi ils ont choisi de vivre à Bouyon et alors qu'ils ajoutent assez systématiquement et contradictoirement que c'est à cause du marché de l'immobilier qu'ils se sont trouvés ici), ou est-ce à dire qu'ils se sont progressivement construit une image de la ville si stressante qu'ils préfèrent la quiétude rurale ? Une seule personne nous a indiqué que la dimension culturelle (très présente sur la Côte d'Azur) lui manquait, et il n'y a eu personne

pour évoquer les agréments de la vie citadine. Il n'est pas rare d'entendre que moins ils se rendent en ville et mieux ils se portent. Ce qui revient fréquemment dans les discours, c'est que les nouveaux arrivants se comportent comme des citadins parce qu'ils exigent les mêmes services qu'en ville et ne participent pas à la vie du village. Pour la première fois, il se trouve dans le village des gens qu'ils ne connaissent pas. L'image du village-dortoir revient plusieurs fois dans leurs commentaires. La ville, avec ses menaces, semble désormais aux portes du village. Là encore, plus qu'une réalité, ce qui est véhiculé, est une image de la ville impersonnelle et sans âme qui menacerait désormais de s'étendre sur le village. « En France, la défense de l'échelle locale, celle qui correspond à l'aménagement des zones rurales, demeure une exigence prioritaire alors que le développement des réseaux et la dynamique des flux sont privilégiés à l'échelle des territoires. Drôle de pays que la France [...] on y célèbre cette alchimie où le rural et l'urbain trouve un bel équilibre », or nous sommes entrés dans le monde de « l'après-ville », celui où des entités hier circonscrites dans des lieux autonomes dépendent désormais de facteurs exogènes, à commencer par les flux technologiques [...]. Le bel équilibre entre les lieux et les flux est devenu bien illusoire » (Mongin, 2005 : 9-10). Une telle situation ne peut que devenir problématique à l'échelle rurale et peut constituer l'origine du sentiment d'abandon que nous avons évoqué.

Paradoxalement, ce qui sauve ce village, ce n'est pourtant pas tant cet esprit bouyonnais mais l'accès à l'Internet du moins pour les générations en deçà de 70 ans. Même s'il a existé un comité des fêtes encore récemment, même si une association propose quelques animations régulières, au dire des témoignages, ces dernières ont tendance à se réduire et la fréquentation à diminuer. Depuis 30 ans, l'été, le village s'anime un peu grâce à l'arrivée d'un même groupe d'amis, de leur enfant et désormais leurs petits-enfants. Cette occupation régulière n'est pas toujours vue d'un œil favorable par les résidents permanents du village, car quelques personnes leur reprochent de ne rester qu'entre eux. Selon l'une des personnes interrogées, tout habitant passe par trois périodes quand il s'installe dans le village : en premier lieu l'enthousiasme, les promesses de cet « esprit de village », puis vient la déception provoquant un repli sur soi et enfin une acclimatation plus tranquille. À ce stade, rien ne semble plus leur manquer et il faut les pousser pour qu'ils suggèrent quelques services qu'ils pourraient souhaiter. Lorsqu'on les interroge pour savoir si la vie en village favorise les relations sociales, ils sont unanimes à le penser.

### **Le récit sécuritaire en question**

C'est donc tout autant à travers la promotion d'un esprit de village qui n'existe plus qu'à partir des descriptions négatives qu'ils font de la ville que nous pouvons

désormais mesurer la prégnance d'un récit sécuritaire véhiculé par les édiles locaux et les médias nationaux dans ce village. Dans ce récit sécuritaire, la criminalité augmenterait en ville comme ailleurs, se rajeunirait, serait plus violente. Ce récit serait d'autant plus efficace que la ville serait éloignée et que certains habitants ne se rendraient qu'assez rarement en ville. Ce que raconte l'installation de ces huit caméras de surveillance, que les habitants jugent nécessaire, mais pas forcément efficient, serait en définitive l'expression de la crainte que la ville gagne sur le village avec tous ses dangers (« ce sont ceux de Carros », avons-nous entendu fréquemment, qui commettraient les infractions). D'autre part, il semblerait que la technologie quand elle devient un intermédiaire constant de nos relations sociales renforce cette distance, limitant et la nécessité de se rendre en ville et le contact direct avec autrui. Sans pouvoir affirmer que celle-ci est facteur d'isolement pour les individus, nous pouvons toutefois craindre qu'elle participe à une rupture de convivialité envers autrui en renforçant les représentations inquiétantes véhiculées sur les différents canaux médiatiques. N'y aurait-il donc pas la place pour une fracture d'un autre genre, celle justement de « l'absence de contact », c'est-à-dire de l'isolement de chacun et de la communication à travers les écrans ? C'est ainsi que le blog de la métropole intitule un de ses articles sur la question : « Nice, ville du "sans contact" »<sup>19</sup>. Pris au premier degré, ce titre résonne comme un lapsus, si on l'y rapporte aux relations humaines et à la médiation de la technique au sens où l'entend Jacques Ellul (1977). N'est-ce pas symptomatique que l'installation des caméras de vidéoprotection soit majoritairement tolérée alors que les personnes interrogées indiquent qu'elles ne se sentent pas en insécurité dans le village ? Ils n'ont d'ailleurs pas une connaissance précise de la réglementation en la matière, y compris même parmi les élus<sup>20</sup> qui ont sollicité ce dispositif. En définitive, on peut se demander ce qui reste de « l'esprit du village » quand on ne veille plus sur son voisin et que l'on délègue cette tâche à un dispositif. Le concept d'interveillance (Jansson, 2014) n'en est pas la transposition électronique à moins de confondre veiller et surveiller. Si une personne a clairement identifié comme contradictoire la mise en œuvre de la vidéoprotection avec ce fameux « esprit du village », le maire de cette commune au cours de notre entretien nous a affirmé que l'installation de la vidéoprotection visait à rétablir la confiance qui existait par le passé lorsque chacun se souciait des autres. Les villages ne seraient plus capables comme autrefois de résoudre par eux-mêmes les problèmes d'incivilité et ces dispositifs compenseraient ce manque.

## Conclusion

Le récit sécuritaire est peut-être le fruit de l'expression d'une fracture numérique qui n'a plus rien à voir avec le sens qu'on lui prêtait jusqu'à présent - l'absence de moyens électroniques mis à disposition -, mais au contraire fait état d'une

surabondance de dispositifs qui éloignent les membres de la communauté les uns des autres, ne permettant plus de les distinguer des citoyens sinon par l'éloignement des services. La dématérialisation progressive des services dans un tel contexte, leurs remplacements systématiques par des sites Internet dédiés ou d'autres dispositions, au-delà des avantages immédiats, conduits à un appauvrissement des échanges sociaux. Néanmoins, un tel sentiment ne semble pas explicite pour bon nombre des personnes interrogées qui, à leur manière, contribuent à colporter que le monde serait devenu inexorablement plus dangereux tout en continuant à dire qu'ils ne ferment pas leur porte dans le village. C'est ainsi que deux récits au moins se confrontent pour produire un message plus spécifique en milieu rural. Sous le regard de ces caméras nouvellement installées, excroissance manifeste du récit sécuritaire, c'est plus certainement encore la convivialité perdue que l'on contemple.

### Bibliographie

Bonelli, L. 2008. *La France a peur*. Paris : Éd. La Découverte.

Dupuy, G. 2007. *La fracture numérique*. Paris : Ellipses.

Ellul, J. 1977. *Le système technicien*. Paris : recherche midi Collection Documents, 2004.

Galinon-Méléneq, B. Zlitni, S. 2013. Le numérique, entre innovations et risques, *Traces numériques, de la production à l'interprétation*, dir. Béatrice Galinon-Méléneq, Sami Zlitni, CNRS éditions, p. 54-75.

Premier ministre. 2011. Le fossé numérique en France : rapport du Gouvernement au Parlement établi en application de l'article 25 de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique. Paris : La documentation française.

Jansson A., Christensen M. 2014. *Media, Surveillance and Identity*. New-York : Peter Lang.

Legoff, T. 2008. *La vidéo surveillances dans les espaces publics : usages et efficacité*. Paris : IAU Île-de-France.

Liotard J.-F. 1979. *La condition postmoderne*. Paris : Éditions de Minuit.

Mattelart, A. Vitalis, A. 2014. *Le profilage des populations. Du livret ouvrier au cybercontrôle*. Paris : Éd. La Découverte.

Mongin, O. 2005. *La condition urbaine. La ville à l'heure de la mondialisation*. Paris : Seuil.

Mucchielli, L. 2013. La « vidéoprotection » : **légendes et usages véritables**, *Les Cahiers de la fonction publique*, 338, disponible sur : [http://www.connexite.fr/sites/default/files/BL-CFP338\\_p39-43.pdf](http://www.connexite.fr/sites/default/files/BL-CFP338_p39-43.pdf).

- Mucchielli, L. 2011. *L'invention de la violence*. Paris : Fayard.
- Plantard, P. 2011. *Pour en finir avec la fracture numérique*. France : Fyp éditions.
- Rallet, A. 2004. *La fracture numérique*, Collection Hermès Cachan : Lavoisier.
- Roché, S. 2003. *En quête de sécurité*. Paris : Armand Colin.
- Vicot, R., dir. 2013. *Sécurité : vraies questions et faux débat*. Paris : Éd. L'Harmattan.

## Notes

1. Les attentats contre Charlie Hebdo du 7 janvier 2015 et contre le magasin Hyper Cacher le 9 janvier.
2. Ce canton va disparaître cette année lors des prochaines élections départementales.
3. Loi du 14 mars 2011, modifiant l'article 10 de la loi du 21 janvier 1995. La vidéoprotection est réglementée par « Le code de la sécurité intérieure notamment l'Article L223-1 et suivants (lutte contre le terrorisme) Article L251-1 et suivants, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Code civil : Article 9 (protection de la vie privée). »
4. En cas d'urgence et de risques particuliers d'actes de terrorisme, une procédure d'autorisation provisoire (4 mois) est prévue. Ces installations n'ont pas à être déclarées à la CNIL sauf en cas de couplage avec des dispositifs biométriques.
5. Nous ne disposons pas de chiffres en la matière et le jeu de données fournissant les noms des villes équipées date déjà de 2012. Bouyon n'y figure pas. Il se peut que ce phénomène soit assez récent. On peut citer un cas plus spectaculaire encore : <http://owni.fr/2012/10/17/clochemerle-les-cameras/>.
6. Citoyen numérique.fr à partir du fichier fourni par le ministère de l'Intérieur en 2012. Disponible sur : <http://www.citoyennumerique.fr/la-carte-de-france-des-villes-sous-videosurveillance/>
7. cf. travaux parlementaires du 30 juillet 2002, disponibles sur : [http://www.senat.fr/seances/s200207/s20020730/s20020730\\_mono.html](http://www.senat.fr/seances/s200207/s20020730/s20020730_mono.html).
8. Sur les 46 personnalités appartenant à la droite populaire, 15 exercent une activité politique dans la région PACA.
9. Cf. <http://www.estrosi-2014.fr/thematique/securite>.
10. Cf. la Gazette des communes.
11. La Gazette des communes, disponible sur : <http://www.lagazettedescommunes.com/205281/infographie-videosurveillance-le-palmares-des-60-plus-grandes-villes/>. Nice est en tête des villes de plus de 60 000 habitants pour le nombre de caméras par habitant (1/450).

12. <http://lexpress.opendatasoft.com/explore/dataset/statistiques-securite-france-2013>.

13. Il ne s'est pas souvenu de la chaîne du reportage en question.

14. Disponible sur : [www.interieur.gouv.fr/... /09-031-03](http://www.interieur.gouv.fr/.../09-031-03).

15. Cf. par exemple, les nouvelles caméras ont révolutionné la sécurité, *le Figaro*, Jean-Marc Leclerc, 11-11-2010, disponible sur <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/11/11/01016-20101111ARTFIG00549-nice-les-nouvelles-cameras-ont-revolutionne-la-securite.php>.

16. « Le positionnement sur la “ville intelligente” et la mise à disposition de son territoire pour les expérimentations des entreprises innovantes font de la Métropole Nice Côte d’Azur “interconnectée et durable” une des références mondiales dans ce domaine » cf. <http://www.reinventer-la-ville.fr/index.php/nos-colloques/reinventer-la-ville-nice-oct-2014>.

17. Christian Estrosi, discours du 21 mai 2010.

18. Parmi les 36 664 communes françaises, un peu plus d’une sur deux (54 %) compte moins de 500 habitants, alors que la proportion dépassait les 60 % il y a trente ans. Source : INSEE.

19. Disponible sur <http://www.nicecotedazur.org/developpement-economique/recherche-et-d%C3%A9veloppement/nice-ville-du-sans-contact>.

20. L’un d’entre eux pense par exemple que la présence de ces caméras dans cette petite commune est imposée par la préfecture. Une autre personne s’est inquiétée que le maire, à propos des encombrants et après avoir consulté les images, se soit rendu chez lui pour lui faire une remarque. Il pensait que seule la gendarmerie pouvait consulter les images.